

**225C1624**  
FR0013258662-FS0795

23 septembre 2025

**Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**AYVENS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 septembre 2025, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuil suivantes, intervenus le 16 septembre 2025 :

- la société Lincoln Holdings S.à r.l. (« **TDR** ») (20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg)<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% du capital de la société AYVENS et détenir individuellement 35 937 028 actions AYVENS<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,40% du capital et 2,88% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ; et,
- la société TDR a déclaré avoir franchi indirectement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société AYVENS et détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Lincoln Financing Holdings Pte. Limited (« **Lincoln** »)<sup>4</sup> qu'elle contrôle, 46 788 934 actions AYVENS représentant autant de droits de vote, soit 5,73% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

A cette occasion, le concert composé des sociétés Société Générale, TDR, Lincoln et ATP **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir 484 463 683 actions AYVENS représentant 914 112 975 droits de vote, soit 59,30% du capital et 73,33% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, selon la répartition suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Société Générale	429 649 292	52,59	859 298 584	68,93
TDR	35 937 028	4,40	35 937 028	2,88
Lincoln	10 851 906	1,33	10 851 906	0,87
<i>Sous-total TDR</i>	<i>46 788 934</i>	<i>5,73</i>	<i>46 788 934</i>	<i>3,75</i>
ATP	8 025 457	0,98	8 025 457	0,64
<b>Total concert</b>	<b>484 463 683</b>	<b>59,30</b>	<b>914 112 975</b>	<b>73,33</b>

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions AYVENS hors marché par la société TDR.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société TDR a précisé détenir 10 918 291 bons de souscription d'actions (« **BSA** ») exercables entre le premier et le troisième anniversaire (inclus) de leur date d'émission, donnant chacun droit à la souscription d'une action AYVENS, au prix unitaire de 2,00 €<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Société de droit luxembourgeois contrôlée au plus haut niveau par TDR Capital LLP, un *partnership à responsabilité limitée* de droit anglais, pour le compte des fonds qu'il gère.

<sup>2</sup> Anciennement dénommée ALD.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 816 960 428 actions représentant 1 246 609 720 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Société de droit singapourien contrôlée par TDR.

<sup>5</sup> Sous réserve des conditions et clauses d'ajustement figurant dans les termes et conditions applicables aux bons de souscription d'actions figurant sur le site internet d'AYVENS, section Assemblées Générales 2023 (cf. D&I 223C0803 du 31 mai 2023).